



**IDDPNQL**  
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES  
PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

# **EXAMEN FÉDÉRAL DES PROCESSUS ENVIRONNEMENTAUX ET RÉGLEMENTAIRES**

## **Contexte et objectifs**

Atelier de préparation aux processus de  
consultations des Premières Nations

20 septembre 2016



# Plan de la présentation



- Contexte et objectifs de l'examen
- Déroulement du processus
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*
- Modernisation de l'Office national de l'énergie
- *Loi sur les pêches*
- *Loi sur la protection de la navigation*
- Accompagnement proposé par l'IDDPNQL





# Contexte de l'examen



- Mise en œuvre du **budget fédéral de 2012** par l'entremise de deux outils :

- ✓ *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*  
**(projet de loi omnibus C-38)**
- ✓ *Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*  
**(projet de loi omnibus C-45)**

## PROJET DE LOI DIT « OMNIBUS »

Projet de loi composé de plusieurs parties connexes mais indépendantes qui vise à faire adopter une ou plusieurs lois et/ou à abroger ou modifier une ou plusieurs lois déjà existantes.

- **Gouvernement du Canada** – Glossaire – Terminologie des droits de la personne

- Plus de 90 lois fédérales modifiées, **sans consultation ni possibilité de participation** des communautés autochtones.
- **20 juin 2016** → En réponse aux critiques émises envers les changements apportés, le gouvernement fédéral actuel entreprend un examen exhaustif des processus environnementaux et réglementaires.



# Objectifs de l'examen



- Rétablir la **confiance** du public, en se penchant sur les éléments suivants :
  - ✓ Le rétablissement de la **confiance** à l'égard des processus d'évaluation environnementale (LCEE 2012) ;
  - ✓ La **modernisation** de l'Office national de l'énergie ;
  - ✓ Le rétablissement des **mesures de protection éliminées** et l'intégration de **mesures de protection modernes** à la *Loi sur les pêches* et à la *Loi sur la protection de la navigation*.

## LA CONSULTATION AU CŒUR DE L'EXAMEN

« Le gouvernement estime que pour rétablir la confiance, il faut d'abord adopter un processus coordonné, ouvert et transparent qui comprend des preuves scientifiques et tient compte des avis des Autochtones, des provinces et territoires ainsi que de divers intervenants, y compris le public, l'industrie et les groupes environnementaux. »

- **Gouvernement du Canada**, *Le gouvernement lance un examen des processus environnementaux et réglementaires pour rétablir la confiance du public*, Communiqué de presse, 20 juin 2016.





# Déroulement du processus



- « L'examen des processus environnementaux et réglementaires » est un processus se voulant intégrateur de **4 composantes**.
- Les composantes sont examinées **distinctement**, avec sensiblement les mêmes **échéances**.

	<i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>	Office national de l'énergie	<i>Loi sur les pêches</i>	<i>Loi sur la protection de la navigation</i>
Examiné par	Comité d'experts	Comité d'experts	Comité parlementaire permanent	Comité parlementaire permanent
État d'avancement	Constitué le 15 août 2016	À constituer	Déjà en place	Déjà en place

# Déroulement du processus



*État de la  
situation*



*Remise des  
rapports*

Chaque Comité remet son rapport,  
comportant des **recommandations** sur  
leur composante de l'examen



*Analyse des  
rapports*

- Analyse de l'**intégration** des commentaires des PN
- Possibilité de nouvelles consultations





# Processus d'évaluation environnementale ( LCEE 2012)



## Objectifs et modifications

- Rappel des objectifs de cette composante de l'examen:
  - ✓ « Élaborer de nouveaux **processus équitables et rigoureux** qui intègrent des preuves scientifiques, protègent notre environnement, respectent les droits des peuples autochtones et favorisent la croissance économique »
  
- Principaux changements apportés entre la LCEE 1992 et la LCEE 2012:
  - ✓ Réduction du nombre d'autorités responsables dans le processus d'évaluation environnementale (ONÉ, CCSN, ACEE)
  
  - ✓ Identification plus stricte des projets exigeant une évaluation environnementale



# Processus d'évaluation environnementale ( LCEE 2012)



## Processus de consultation

La composantes relative aux processus d'évaluation environnementale fédérale associés à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) sera examinée par un **comité d'experts** composé de 4 membres.

- ✓ Le cadre de référence du comité d'experts décrit son mandat, les délais et les procédures du comité
- ✓ Le comité doit produire un rapport qui sera remis au ministre de l'Environnement **fin janvier 2017**
- ✓ **Un plan de mobilisation des Autochtone** a été élaboré et est disponible sur le site internet du comité d'experts







# Processus d'évaluation environnementale ( LCEE 2012)



## Processus de consultation (suite)

- ✓ Possibilité de présenter devant le comité d'experts (inscription nécessaire)

### **Séances Autochtones:**

25 octobre à Québec  
27 octobre à Montréal

- Présentation des Autochtones au Comité, entre 9h et 17h
- Séance de dialogue ouvert avec les autochtones en soirée de 19 à 22h

### **Séances publiques:**

24 octobre à Québec  
26 octobre à Montréal

- Présentation du public au Comité, entre 13h et 17h
- Ateliers publics en soirée de 19 à 22h30

- ✓ Autres activités de consultation:

- Coordination et participation de l'**IDDPNQL**
- Échéance pour les demandes de financement → **9 septembre 2016**
- Site internet du Comité d'experts: participation en personne et en ligne (webinaires, cahiers de choix, mémoire – **18 décembre 2016**)

<http://eareview-examenee.ca/fr/>

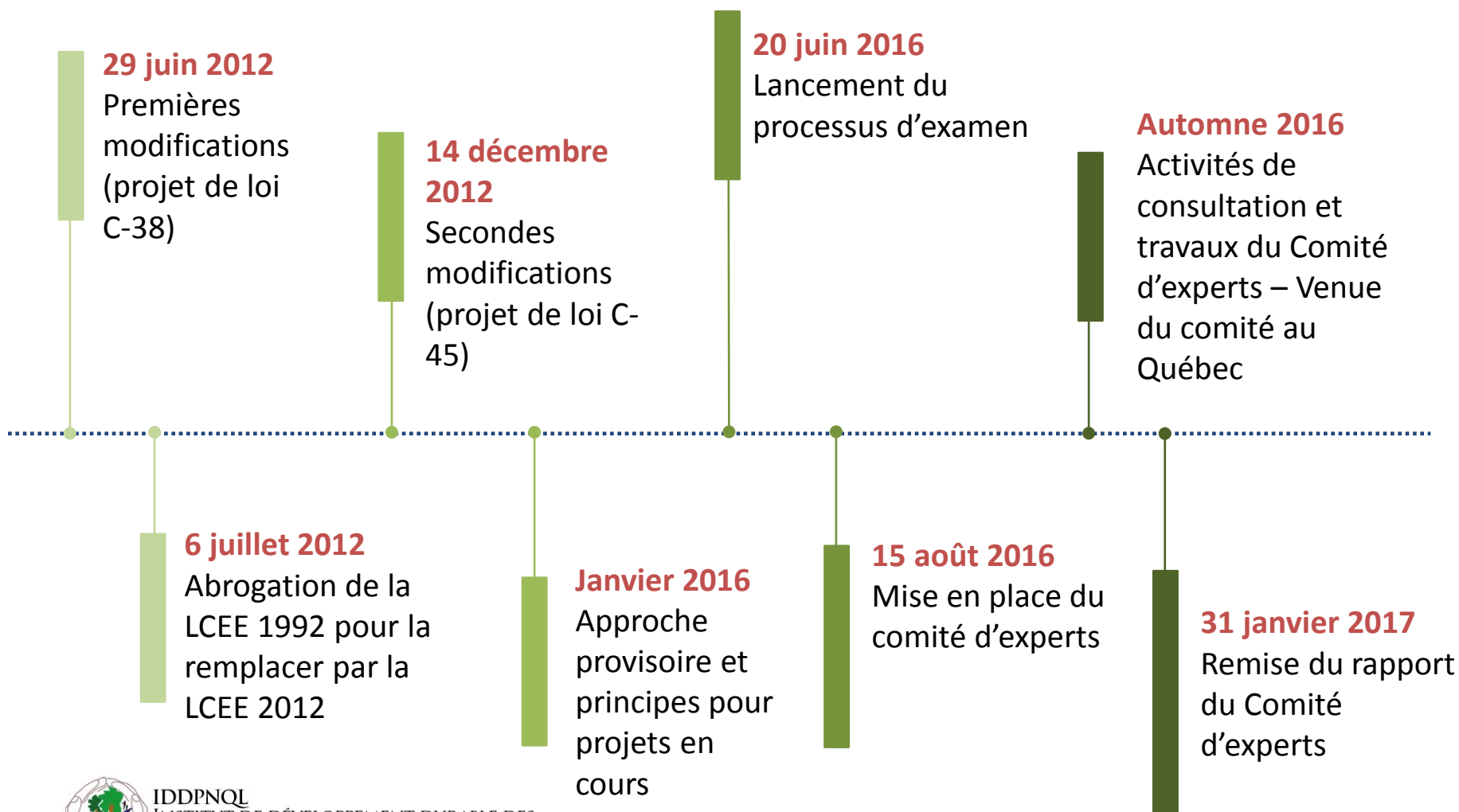




# Processus d'évaluation environnementale ( LCEE 2012)



## Grandes étapes





# Modernisation de l'Office national de l'énergie (ONÉ)



## Objectifs et modifications

- Rappel des objectifs de cette composante de l'examen:
  - ✓ Moderniser l'ONÉ de « manière à inspirer **confiance** au Canadiens » pour lui « permettra de continuer à réglementer effectivement l'exploitation de l'énergie au Canada »
  - ✓ Assurer que l'ONÉ ait « suffisamment d'expertise dans des domaines comme la science de l'environnement, le développement communautaire et le **savoir ancestral autochtone** »
- Portée de l'examen:
  - ✓ 6 axes dont: Gouvernance et structure, **relations avec les peuples autochtones** et prise de décision concernant les grands projets



# Modernisation de l'Office national de l'énergie (ONÉ)



## Processus de consultation

La composante relative à la modernisation de l'ONÉ sera examinée par un **comité d'experts** qui n'a pas encore été nommé puisque le **cadre de référence** auquel il devra se conformer n'est pas encore définitif.

- ✓ Ministère responsable: Ressources Naturelles Canada
- ✓ Pour le moment, aucune information n'est encore disponible relativement aux consultations des peuples autochtones et du public relativement à cette composante de l'examen



# Modernisation de l'Office national de l'énergie (ONÉ)

## Grandes étapes



**29 juin 2012**

Modifications  
(projet de loi C-38)

**Janvier 2016**

Mesures provisoires  
pour l'examen des  
projets de pipelines

**9 septembre 2016**

Date limite de la  
demande de  
financement

**31 janvier 2017**

Remise du rapport  
du Comité d'experts

**6 juillet 2012**

Abrogation de la  
LCEE 1992 pour la  
remplacer par la  
LCEE 2012

**20 juin 2016**

Lancement du  
processus  
d'examen

**Automne 2016**

Activités de  
consultation et  
travaux du Comité  
d'experts





# Loi sur les pêches

## Objectifs et modifications



- Rappel des objectifs de cette composante de l'examen :
  - ✓ Le **rétablissement** des mesures de protection éliminées ;
  - ✓ L'**intégration** de mesures de protection modernes.
- Exemples de changements apportés par C-38 et C-45 :
  - Interdiction de **tuer** des poissons hors activité de pêche.\*
  - Interdiction d'exploiter un ouvrage ou une entreprise ou d'exercer une activité entraînant **la détérioration, la destruction ou la perturbation** de l'habitat du poisson.\*
  - Interdiction d'exploiter un ouvrage ou une entreprise ou d'exercer une activité entraînant des **dommages sérieux** à tout poisson visé par une **pêche commerciale, récréative ou autochtone**, ou à tout poisson dont dépend une telle pêche.\*

Avant

Après

*\* Sauf exceptions prévues par la loi*





# *Loi sur les pêches*

## Processus de consultation



L'examen de la *Loi sur les pêches* sera mené par le Comité parlementaire permanent des pêches et des océans (**FOPO**), formé de 10 membres (Libéraux, Conservateurs, NPD) et se voulant une tribune publique indépendante.

- ✓ Possibilité de présenter un mémoire et de demander à comparaître à titre de témoins (**financement**).
- ✓ Le FOPO fournira ses recommandations dans un rapport, au plus tard le **30 janvier 2017**.
- ✓ Autres activités de consultation :
  - Implication des bureaux régionaux de **Pêches et Océans Canada** ;
  - Coordination et participation de l'**IDDPNQL** ;
  - Possibilité de financement pour les activités de consultations → **23 septembre 2016**.



# Loi sur les pêches

## Grandes étapes



**29 juin 2012**

Premières modifications  
(projet de loi C-38)

**25 novembre 2013**

Entrée en vigueur  
de certaines  
dispositions (décret)

**23 septembre 2016**

Date limite de la  
demande de  
financement  
(activités de  
consultation)

**30 janvier 2017**

Remise du rapport  
du FOPO

**14 décembre 2012**

Secondes  
modifications  
(projet de loi C-45)

**20 juin 2016**

Lancement du  
processus  
d'examen

**Automne 2016**

Activités de  
consultation et  
travaux du Comité  
parlementaire des  
pêches et des  
océans (FOPO)







# Loi sur la protection de la navigation

## Objectifs et modifications



- Rappel des objectifs de cette composante de l'examen :
  - ✓ Le **rétablissement** des mesures de protection éliminées ;
  - ✓ L'**intégration** de mesures de protection modernes.
- Exemples de changements apportés par C-38 et C-45 :
  - ✓ *Loi sur la protection des **eaux navigables** → Loi sur la protection de la **navigation** ;*
  - ✓ Transfert à l'Office national de l'énergie (ONÉ) l'exercice de compétence concernant les **pipelines** et les **lignes de transport d'électricité** qui franchissent les eaux navigables ;
  - ✓ Application de la loi limitée aux **162 voies navigables** les plus fréquentées au Canada, répertoriées en annexe du texte de loi.

L'annexe de la *Loi sur la protection de la navigation* comprend :  
**3 océans, 97 lacs et 62 fleuves et rivières\***

\* En processus d'ajout de 2 autres rivières





# Loi sur la protection de la navigation

## Processus de consultation



L'examen de la *Loi sur la protection de la navigation* sera mené par le Comité parlementaire permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités (**TRAN**), formé de 10 membres (Libéraux, Conservateurs, NPD) et se voulant une tribune publique indépendante.

- ✓ Possibilité de présenter un mémoire et de demander à comparaître à titre de témoins (**financement ?**).
- ✓ Le TRAN devrait fournir ses recommandations dans un rapport, pour le **30 janvier 2017**.
- ✓ Autres activités de consultation :
  - Implication des bureaux régionaux de **Transports Canada** ?
  - Coordination et participation de l'**IDDPNQL**
  - Possibilité de financement pour les activités de consultations : date limite **23 septembre 2016**





# Loi sur la protection de la navigation

## Grandes étapes



**29 juin 2012**  
Premières  
modifications  
(projet de loi C-38)

**1<sup>er</sup> avril 2014**  
Entrée en vigueur de  
la nouvelle version  
de la loi

**23 septembre 2016**  
Date limite de la  
demande de  
financement  
(activités de  
consultation)

**30 janvier 2017**  
Remise du rapport  
du TRAN

**14 décembre 2012**  
Secondes  
modifications  
(projet de loi C-45)

**20 juin 2016**  
Lancement du  
processus  
d'examen

**Automne 2016**  
Activités de consultation  
et travaux du Comité  
permanent des  
transports, de  
l'infrastructure et des  
collectivités (TRAN)



# Accompagnement proposé par l'IDDPNQL



## Activités de l'IDDPNQL

## Objectifs des activités

### Soutien technique (documentation et analyse)

- **Analyse** des changements apportés par C-38 et C-45.

- Préparation et diffusion de **documents synthétiques**.

- Rédaction de **mémoires-types**.

- Effectuer un premier « débroussaillage » des **informations** disponibles.

- Offrir des outils contribuant à une meilleure **compréhension** des composantes et alimentant la **réflexion**.

- Fournir une **structure-cadre** de documents pouvant être adaptés.
- Résumer les **enjeux généraux** des PN en lien avec les processus environnementaux et réglementaires examinés.
- Proposer des **pistes** de modernisation des processus.



# Accompagnement proposé par l'IDDPNQL



## Activités de l'IDDPNQL

## Objectifs des activités

### Discussions entre experts PN

- Création et animation de **groupes de travail** \*:
- ✓ 10aine d'experts par sujet ;
- ✓ Organisation de téléconférences (et rencontre en personne?) entre septembre et janvier ;
- ✓ Possibilité d'autres rencontres après janvier.

- Alimenter la démarche de **réflexion** des participants.
- Mettre en lumière les **enjeux** des PN en lien avec les processus environnementaux et réglementaires examinés.
- Soulever des **interrogations** quant aux processus et obtenir des avis d'experts sur ces sujets.
- Discuter de mesures de **modernisation** des processus.

*\* Nous vous invitons à débiter dès maintenant votre réflexion quant à l'intérêt de faire partie de l'un de nos groupes de travail, puisque nous reviendrons sur le sujet cet après-midi.*



# Accompagnement proposé par l'IDDPNQL



## Activités de l'IDDPNQL

## Objectifs des activités

### Mobilisation et réseautage

- Organisation d'un événement provincial **automnal** regroupant :
  - ✓ PN intéressées ;
  - ✓ Représentants du gouvernement fédéral / comité(s) d'expert(s);
  - ✓ Autre intervenants (p. ex. droit de l'environnement).

- Faciliter le **partage** d'information.
- Amorcer une réflexion sur les **enjeux généraux** des PN en lien avec les processus environnementaux et réglementaires examinés.
- Entamer des discussions au sujet de potentielles mesures de **modernisation** des processus.

- Organisation d'un événement provincial **printanier**.

- Effectuer un suivi de l'**intégration** des commentaires et recommandations des PN dans les rapports des Comités d'experts et des Comités permanents.



**Merci!**  
**Des questions?**

